



palmarolle@mrcao.qc.ca

Demande de subvention applicable pour le remplacement d'un cabinet de toilette standard par un cabinet à faible débit

Subvention de 40 \$

Date :

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Numéro civique

Rue

Palmarolle (Québec) J0Z 3C0

PROPRIETAIRE

Nom

Adresse postale

Même

OU

Téléphone(s)

RENSEIGNEMENTS SUR LE CABINET A FAIBLE DEBIT

Nombre de cabinets à remplacer (max. 2)

 1 2

Nom du modèle et fabricant

DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

La demande de subvention sera acceptée uniquement si tous les documents ci-dessous y sont joints.

- Copie d'une pièce d'identité avec photo
- Copie de la facture détaillée (nom du détaillant, date, nom et numéro du modèle)
- Photo du cabinet existant en place (avant), datée et signée
- Photo du cabinet à faible débit une fois installé (après) datée et signée

Ma résidence est desservie par l'aqueduc municipal

OUI

NON

Je, soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessous sont exacts et j'autorise un représentant de la Municipalité de Palmarolle à venir vérifier que les travaux sont conformes aux conditions du programme.

Nom

Date

Signature

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Approbation de la subvention

OUI

NON

Par

Date

COMMENTAIRES



CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les conditions d'admissibilité au programme ont été modifiées et adoptées lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017 (résolution n° 17-07-204) et se lisent comme suit :

- Subvention de quarante dollars (40 \$) par cabinet;
- **IMPORTANT** : Fonds limite de la municipalité de cinq cents dollars (500 \$), la municipalité se réserve le droit de mettre fin au programme une fois les fonds épuisés, pour l'année en cours;
- Applicable aux habitations de 4 logements ou moins;
- Remplacement de 2 cabinets maximum, par logement;
- Remplacement de cabinet existant de 13 litres par un des types de cabinet à faible débit ci-dessous :
 - Cabinet à faible débit conçu pour fournir un débit d'au plus 6 litres;
 - Cabinet à faible débit de type double- chasse, conçu pour fournir un débit de 3 ou 6 litres;
 - Cabinet à haute efficacité (Homologué : *HET/High Efficiency toilet*) conçu pour fournir un débit d'au plus 4,8 litres.
- La subvention est octroyée dans les 6 mois suivant la fin des travaux;
- L'achat, l'installation et la demande de subvention doivent être effectués en 2017;
- Seuls les citoyens branchés au réseau d'aqueduc municipal sont éligibles à ce programme.

Le citoyen devra préalablement remplir le formulaire officiel de *Demande de subvention applicable pour le remplacement d'un cabinet de toilette standard par un cabinet à faible débit*, de la Municipalité.

Le formulaire de demande doit être complété et accompagné des documents suivants :

- (*) Photo du cabinet existant à remplacer (avant qu'il soit enlevé);
- Copie de la facture détaillée (nom du détaillant, date, nom du modèle démontrant qu'il s'agit d'un cabinet à faible débit, nom et identification de l'acheteur);
- (*) Photo du nouveau cabinet une fois installé;

(*) Les photos doivent être claires, datées et signées. Elles doivent être prises d'un même angle de vue avant et après.

Le citoyen propriétaire devra autoriser la Municipalité à procéder à une visite des lieux au besoin.

Ce programme de subvention sera en vigueur tant et aussi longtemps que le conseil le jugera pertinent et sera donc reconduit chaque année jusqu'à décision contraire adoptée par résolution.

Envoyez le formulaire par courriel à palmarolle@mrcao.qc.ca

Municipalité de Palmarolle

499, route 393, C.P. 309
Palmarolle (Québec) J0Z 3C0
Téléphone : 819 787-2303
Site Internet : www.palmarolle.qc.ca